

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation l'apprenti sera capable de participer à l'accompagnement du développement de jeunes enfants en accueil collectif et/ou individuel. Il aura acquis des connaissances et des compétences dans l'éveil et l'accueil de jeunes enfants et sera capable d'assurer l'entretien et l'hygiène des locaux/équipements en structure collective ou à domicile.

Aptitudes à l'emploi : Sens de l'observation et de l'auto-critique - Prise en compte des ressources et contraintes diverses - Adaptabilité - Créativité - Communication.

Compétences - Accompagner le développement du jeune enfant

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant

Compétences - Exercer son activité en accueil collectif

- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle
- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

Compétences - Exercer son activité en accueil individuel

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas



FORMATION

Durée

12 mois en alternance sous contrat d'apprentissage

Le CFA IFA t'accompagne dans ta recherche d'employeur.

Dates de démarrage de la formation

CEMEA RHÔNE-ALPES - Septembre 2025

CEMEA NOUVELLE AQUITAINE - Janvier 2026

Lieux de formation possibles

CEMEA RHÔNE-ALPES - Pont de Claix (38)

CEMEA NOUVELLE AQUITAINE

Coût de formation

Formation financée par les OPCO*. Gratuite pour les apprentis et les employeurs privé

*Opérateurs de Compétences



PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 16 à 29 ans révolus*
- Résistance physique, sens du contact et du travail en équipe

Dans le cadre d'un CAP en 1 an au lieu de 2 ans, il est préconisé aux candidats d'avoir un **niveau scolaire de niveau 3** (BEP/CAP).

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

*Pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.

Passerelles

- Le CAP AEPE est accessible par la VAE - Validation des Acquis de l'Expérience.
- Il est également possible d'accéder au CAP AEPE en ayant suivi au préalable un dispositif d'accompagnement PIC Prépa-Apprentissage spécialisé dans les métiers des services à la personne.



ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez notre référente H+ :

Virginie PREVOST : referent-handicap@ifa.asso.fr



MODALITÉS DE RECRUTEMENT & DÉLAIS D'ACCÈS

Étude du dossier et entretien individuel.

L'examen des candidatures débute six mois avant la date d'entrée en formation et continue jusqu'à cette même date.

Le recrutement s'effectue par le dépôt d'un dossier de candidature en ligne, sur le site : www.ifa.asso.fr/candidature/



DÉBOUCHÉS

Que fait le titulaire de cette formation ?

Il veille au confort, à l'hygiène et à l'accompagnement des jeunes enfants. Soucieux de répondre aux besoins fondamentaux des enfants, il réalise les soins quotidiens (repas et soins d'hygiène) et organise des activités d'éveil.

Emplois accessibles

- **Postes** : auxiliaire/agent de crèche, agent spécialisé en crèche ou école maternelle, aide auxiliaire de puériculture, animateur petite enfance, assistant maternelle, garde d'enfant à domicile, Assistante maternelle, etc...
- **Divers secteurs** : crèche, école maternelle ou primaire, centre aéré, centre de loisirs, etc.

Poursuite d'études

- **BAC PRO (niveau BAC)** Services aux personnes et aux territoires ou Accompagnement, soins et services à la personne.
- **DE Auxiliaire de Puériculture (niveau BAC)**
- **Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles (niveau INFRA BAC)**
- **BPJEPS ASEC (Niveaux BAC)**

Équivalences

BAFA ; Formation Assistante Maternelle (120H) ; CCP 2 et CCP 3 pour le Titre Professionnel Assistant de vie aux familles ; Unité d'enseignement 1 pour la Mention Complémentaire Aide à domicile.

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Niveau INFRA BAC (Niveau 3) · Titre inscrit au RNCP* (fiche 38565)



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissement publics)*		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissement privés) Enseignement à distance - candidats libres	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode		Mode	Durée
Unités professionnelles						
EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant	UP1	7 ¹	CCF ²		Ponctuel oral	25 min
EP2 : Exercer son activité en accueil collectif	UP2	4	CCF		Ponctuel écrit	1h30
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel	UP3	4	CCF		Ponctuel pratique et oral	Maximum 2h
Unités d'enseignement général						
EG1 : Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2h25mn
EG2 : Mathématiques - Sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	1h30
EG3 : Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuel	
EG4 : Prévention-santé- environnement	UG4	1	CCF		Ponctuel écrit	1h
Épreuve facultative : Langue vivante ³	UF	1	Ponctuel oral	12 minutes	Ponctuel oral	12 minutes

*Les modalités d'examens varient en fonction des sites de formation. [Nous contacter pour en savoir plus.](#)

(1) Dont coefficient 1 pour l'évaluation du chef d'oeuvre

(2) CCF : contrôle en cours de formation

(3) Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

+ **PROJET « CHEF D'OEUVRE »** participant à la construction du projet de l'apprenti, à la préparation de son insertion professionnelle, mais aussi à sa poursuite d'études. Il s'agit d'un **projet pluridisciplinaire, à réaliser tout au long de la formation** et pouvant être individuel ou collaboratif. L'objectif consiste à réaliser des évaluations formatives régulières et un bilan final, via un oral, pour **mesurer les compétences disciplinaires et transversales acquises** par l'apprenti.

Blocs de compétences

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme en cas d'échec à l'examen.